Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215601162-20260331-2026_3_19-DE

COMMUNE DE LOCMARIAQUER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six le trente-et-un mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCMARIAQUER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LOCMARIAQUER sous la présidence de M. CAGNARD Hervé, Maire

Date de convocation

27 mars 2026

Etaient présents : M. CAGNARD Hervé, Maire

M. HUET Guénhaël, Mme JEGO Anne-Marie, M. BEGKOYIAN Pierre, Mme CAREL Nicole, M. HUET Pascal, *Adjoints* ;
Mme RIO Annick, Mme DUVERGER Cécile, M. MATIGNON Philippe, M. CREQUER Jean-Claude, Mme LE ROY LEFEVRE Marie-Lise, M. PASCO Yann, M. LE SOMMER Charles, Mme HERVE Nadia, Mme KERSUZAN Béatrice, Mme PIERINI Anne, M. BERTRAND Romain, M. JEANNOT Mathieu, Mme LE COTILLEC Clémence, *Conseillers municipaux* ;

En exercice : 19
Présents : 17

Représentés : M. HUET Pascal par M. CAGNARD Hervé
Mme RIO Annick par Mme JEGO Anne-Marie

Votants : 19

Secrétaire de séance : Mme DUVERGER Cécile

n° 2026-3-19 : Désignation d'un conseiller délégué référent langue bretonne

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Ti Douar Alré, maison de la langue et de la culture bretonnes au pays d'Auray est opérationnelle depuis 2012. Son action s'inscrit essentiellement dans le territoire d'AQTA, ; lors de grands évènements (Un automne Autrement, le mois du breton, Goûter la Bretagne, Fête de la Bretagne, ...), elle y fédère en particulier plusieurs dizaines d'associations ainsi que les services (médiathèques, services culturels, ...) de nombreuses communes.

Le Président de la commission langue bretonne a exprimé le souhait que soit désigné au sein de chaque conseil municipal, déjà associé au projet de la maison de pays, un conseiller délégué « langue bretonne » dont le rôle serait d'être l'interlocuteur, le référent de l'association dans la commune.

Il est proposé la candidature de Madame Béatrice KERSUZAN.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE : Madame Béatrice KERSUZAN déléguée référente langue bretonne.

La secrétaire de séance
Cécile DUVERGER

Le Maire,
Hervé CAGNARD

MAIRIE DE LOCMARIAQUER 56 (Morbihan)